

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Minerai de fer Québec

PROJET

Augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles à la mine de fer du lac Bloom

MÉMOIRE PORTANT SUR LES ENJEUX ET LES OPPORTUNITÉS DU PROJET POUR LA MRC DE MANICOUAGAN ET LA CÔTE-NORD

Présenté par : Innovation et développement Manicouagan
Date : le 12 novembre 2020

Pour toute correspondance :
M. Guy Simard, directeur du développement industriel
ID Manicouagan
1910, avenue Charles-Normand
Baie-Comeau (Québec) G4Z 0A8

Courriel : gsimard@idmanic.ca
Bureau : 418 295-2595 - 226
Cellulaire : 418 297-6725

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

Le présent mémoire est déposé par l'organisme Innovation et développement Manicouagan. ID Manicouagan qui a pour mission de promouvoir le développement économique de la MRC de Manicouagan avec pour ville-centre Baie-Comeau. ID Manicouagan supporte l'entrepreneuriat, finance et accompagne les entreprises afin de favoriser la création et le maintien d'emplois sur le territoire.

Dans le cadre de ses mandats, notre organisme joue un rôle par la mise en place de stratégies et de plans d'action en matière de développement industriel et de développement des infrastructures sur le territoire. Entre autres projets, notre organisation coordonne, conjointement avec Développement économique Sept-Îles, un comité régional de maximisation des retombées économiques (COMAX) des projets industriels sur la Côte-Nord. L'objectif principal poursuivi est de supporter les stratégies d'approvisionnement des grands donneurs d'ordres et d'en favoriser les retombées auprès des PME du territoire.

MISE EN CONTEXTE

La région de Baie-Comeau est située tout juste au sud du territoire d'application du Plan Nord et à l'entrée de la route maritime du golfe du Saint-Laurent. La région de Manicouagan offre une position géographique enviable pour toutes entreprises désirant avoir accès aux ressources naturelles du nord et profiter d'un important parc d'infrastructures énergétiques et logistiques.

Localisée au carrefour d'axes routiers importants tels que la route 138 et la route 389, la ville de Baie-Comeau est en quelque sorte la porte d'entrée à l'est et le lien routier naturel du vaste territoire nordique du Québec. La route publique 389 sera par ailleurs largement parachevée au cours de la prochaine décennie. Cette voie de pénétration du territoire permet aux Nord-Côtiers de se rendre dans les sites d'exploitation du minerai de fer de la fosse du Labrador ainsi qu'aux entreprises et citoyens de Fermont et des différents pôles urbains du Labrador d'être approvisionnés en biens et services via la ville de Baie-Comeau.

C'est dans ce contexte, et en vertu de l'importance des enjeux économiques reliés au présent projet d'augmentation des capacités d'entreposage de résidus miniers et des stériles pour la mine du lac Bloom, que notre organisme se sent interpellé par les présentes audiences publiques en environnement.

Projet :

Accroissement de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles

Le projet d'accroissement des surfaces d'entreposage de résidus miniers et des stériles a été étudié et identifié prioritaire depuis plusieurs années. Nous comprenons que dès 2010, la société Consolidated Thompson a débuté la phase 1 du projet de mine du lac Bloom avec une cadence optimale de production de 74 000 t/j. La société avait obtenu par décret en 2008 une autorisation de produire 8 500 000 Mt/an de concentré, soit 23 300 t/j.

Par la suite, la réalisation d'une nouvelle étude de faisabilité a démontré la capacité du site pour une augmentation de capacité de la production. L'objectif de l'étude était de déterminer la faisabilité technique et la viabilité économique du projet. Sur la base des réserves prouvées de 576,9 M de tonnes de minerai de fer, l'étude conclut que le projet était faisable à un taux de 16 000 000 de tonnes de concentré de fer/an. Cette cible ne considère que la fosse principale définie dans l'étude d'impact de 2006.

Ainsi, une demande de modification du décret a été faite pour permettre l'accroissement de la production. Le nouveau décret a été émis en août 2011.

Faisant suite à l'acquisition de Consolidated Thompson par Cliff Natural Ressources en avril 2011, une seconde demande de modification de décret a été faite en novembre 2011 afin d'agrandir la capacité d'entreposage de la fosse ouest.

Selon la surface et le mode de gestion du parc à résidus actif en 2011, il avait été estimé qu'avec une production annuelle de 16 Mt/an, le site serait comblé en 4 à 6 ans. Afin de répondre aux besoins d'entreposage à court terme, une troisième demande de modification du décret a alors été demandée en février 2012.

À la suite de la révision du plan minier en 2011-2012, la quantité de résidus miniers et des stériles éventuellement produite a de nouveau été vue à la hausse. C'est ainsi que Cliffs a déposé une étude d'impact en 2014 portant sur le projet d'augmentation de la capacité d'entreposage de résidus miniers et des stériles à la mine de fer du lac Bloom.

Suite au rachat des actifs et au redémarrage de la mine en février 2018, Champion Iron Mines et sa filiale Minerai de fer Québec ont établi que la durée de vie de la mine est maintenant de 21 ans (2019-2040) basée sur une production de 7 500 000 tonnes de concentré par année et qui atteindra 16 000 000 de tonnes à partir de 2021.

En fonction de la révision de son plan minier, MFQ estime ses besoins totaux en espaces d'entreposage à un peu plus de 1 225 000 m³ pour l'ensemble des résidus jusqu'en 2040. Nous comprenons que les espaces actuels autorisés ne permettent pas de répondre à l'ensemble des obligations si bien que l'entreprise a maintenant besoin de l'équivalent 516 000 000 m³ d'espaces d'entreposage supplémentaires pour assurer la continuité des opérations pour la durée de vie résiduelle de la mine. Ces espaces, à la base de la présente demande, représentent près du double des espaces autorisés par décret jusqu'ici, soit 42,12 %.

LES ENJEUX

ENJEU N° 1 : PÉRENNITÉ DE L'ENTREPRISE AU-DELÀ DE 2027

En tenant compte de l'augmentation de la capacité de production prévue avec une éventuelle phase 2, la durée de vie maximale du parc à résidus actuel pourrait être atteinte d'ici aussi peu que 2027 selon l'entreprise. Cette hypothèse se base sur une cadence de production de 15 000 000 de tonnes de concentré de fer par an.

Ainsi, la pérennité des installations du lac Bloom est intimement liée à la capacité de stockage des résidus minier. La non-réalisation de ce projet met à risque les opérations de la mine et pourrait potentiellement mener vers sa fermeture définitive.

Pour notre organisme, il est essentiel d'assurer la pleine valeur du gisement tout au long de sa durée de vie. Peu importe le plan minier, il nous semble impératif que les actionnaires de MFQ et l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise, incluant les différents paliers de gouvernements, puissent obtenir l'assurance que l'échéance de production excède l'horizon moyen terme de 2027.

Par ailleurs, l'entreprise ayant déjà obtenu par décret l'autorisation pour la phase 2 visant l'augmentation de sa production jusqu'à 16 M de tonnes par année, il est de notre avis que la société doit pouvoir assurer ses capacités d'entreposage de résidus miniers et des stériles en toute cohérence avec les décrets et autorisations antérieurs.

Selon notre compréhension, l'augmentation de la capacité physique des aires d'entreposage est nécessaire à la continuité des opérations et elle est essentielle, peu importe la cadence de production. L'amélioration des connaissances fines de la géologie du site prouve que les réserves sont exploitables avec un besoin d'entreposage supérieur à ce qui était anticipé au départ.

La décision d'opérer la mine à 7,5M de tonnes par an ou à 16 M de tonnes de concentré de fer par année relève de décision d'affaires de la société en fonction des conditions de marché et des besoins de rentabilité pour les créanciers et les investisseurs.

Ainsi, peu importe la cadence de production annuelle, nous comprenons que sans cette autorisation d'accroissement d'entreposage des résidus miniers et des stériles, MFQ ne pourra pas entrevoir l'exploitation du site sur l'entièreté de sa durée de vie.

ENJEU N° 2 : RETOMBÉES DU PROJET ET IMPACTS ÉCONOMIQUES

Le projet d'agrandissement de la capacité d'entreposage des résidus miniers représente un investissement initial de 50 M\$ pour MFQ en 2021. Les dépenses récurrentes pour le maintien du site au fil des ans requerront des investissements moyens de 32 M\$/année soit 621 M\$ sur la durée de vie de la mine. À ces investissements, MFQ devra investir 100 M\$ pour la remise en état du site et la fermeture de la mine.

Ainsi, strictement sur le plan des retombées économiques liées à la gestion des parcs à résidus miniers et des stériles, le projet présenté par MFQ est d'une importance énorme pour le Québec avec une contribution au PIB du Québec de près de 800 M\$. Comme indiqué au préalable, nous ne pouvons ignorer le fait que la phase 2 générera elle aussi des dépenses en capital importantes qui augmenteront de beaucoup les retombées économiques et sociales pour le Québec. Évidemment, nul besoin de rappeler que la phase 2 ne peut se justifier sans l'autorisation d'augmenter les capacités d'entreposage à l'intérieur du périmètre du bail minier.

Ces projets représentent donc des investissements majeurs et des opportunités que la Côte-Nord ne peut se passer. En effet, avec des retombées découlant de cet investissement, le projet permettra approximativement de donner 450 M\$ en contrats et de créer plus de 200 emplois. Les impacts économiques se feront sentir sur l'ensemble de la Côte-Nord.

Une fois en opération, c'est environ 375 emplois additionnels qui seront créés et la Manicouagan est bien positionnée pour en bénéficier. Il faut également tenir compte de la consolidation d'environ 500 emplois partout dans la province qui, sans ce projet, pourraient disparaître dans un horizon à moyen terme.

Annuellement dans la Manicouagan, c'est des retombées directes de plus de 8 M\$ découlant de contrats avec nos PME locales et 196 M\$ pour la Côte-Nord. Ces chiffres s'avéreront beaucoup plus importants advenant la concrétisation de la phase 2. Selon les données fournies par MFQ, les retombées sur la Côte-Nord représenteront approximativement 392 M\$ par année.

Naturellement, les retombées économiques en lien avec les activités de la mine du lac Bloom sont beaucoup plus importantes que les chiffres mentionnés ci-dessus, car ces chiffres tiennent compte des retombées découlant de contrats avec des entreprises et non des retombées indirectes totales.

Les projections de MFQ laissent entrevoir des effets très positifs générés par l'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles sur le site. En effet, pour chaque année d'exploitation de plus que cette présente demande d'autorisation permettra par rapport à la limite actuelle, la mine du lac Bloom générera des retombées économiques annuelles de 800 M\$ au Québec dont 392 M\$ dans la région Côte-Nord.

Sur la base de la prolongation de 10 ans que permettra l'augmentation de la capacité d'entreposage, la mine du lac Bloom générera un apport économique de 7,9 G\$ au Québec dont 3,99 G\$ directement dans la région. Bien que réalistes, nous sommes d'avis que les hypothèses de retombées projetées sur la Côte-Nord seront plus fortement atteignables par l'entremise d'un engagement formel de MFQ à mettre en place des conditions qui faciliteront l'embauche d'une main-d'œuvre régionale. Les travailleurs ayant la

Manicouagan ou une autre MRC de la Côte-Nord comme lieu de résidence, qui vivent et dépensent dans la région, favorisent ainsi les effets indirects et induits dans toutes les collectivités. La création de relations d'affaires favorisant les partenariats et la collaboration avec les PME nord-côtières est également un facteur de succès pour atteindre les résultats escomptés.

Ainsi, le projet présenté laisse entrevoir des possibilités énormes de croissance économique pour le Québec et celui-ci constitue donc un important vecteur de création de richesse pour tout le Québec.

ENJEU N° 3: EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'examen de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de même que des rapports de la société sur le développement durable nous convainc de l'engagement de MFQ envers les principes du développement durable.

En plus des retombées économiques importantes de MFQ sur la Côte-Nord, il nous semble important de mentionner l'impact énorme sur l'emploi que la mine du lac Bloom entraîne dans la zone industrialo-portuaire de Sept-Îles en raison des emplois nécessaires pour assurer les expéditions maritimes.

Les intervenants socioéconomiques du territoire ne peuvent que témoigner de l'engagement des dirigeants à trouver des solutions afin d'augmenter toujours plus les effets positifs de leur présence sur les PME et les travailleurs dans la région.

Parmi les différents grands donneurs d'ordres ayant des opérations sur la Côte-Nord, Minerai de fer Québec figure parmi les meilleurs citoyens corporatifs de la région. La disponibilité de la direction ainsi que la collaboration étroite avec les différents acteurs du milieu socioéconomique font de MFQ une entreprise de choix pour développer un tel projet sur la Côte-Nord.

Analyse des impacts :

L'ensemble des impacts sur l'environnement de l'augmentation de la capacité d'entreposage a été très bien documenté dans le projet présenté. ID Manicouagan n'a définitivement pas l'expertise pour juger de la pertinence et de la justesse des mesures de mitigation et d'atténuation présentées.

Notre organisme est conscient toutefois que l'augmentation de la capacité d'entreposage à la mine du lac Bloom causera des effets pour les résidents et villégiateurs en zones limitrophes. MFQ propose une série de mesures d'atténuation pour diminuer les vibrations et poussières dans le secteur. Ces mesures sont des incontournables selon nous pour favoriser l'acceptation du projet par les citoyens.

Concernant spécifiquement le milieu naturel, nous saluons le fait que MFQ propose de limiter le plus possible les empiètements sur les milieux humides et hydriques. Il semble évident que de telles vastes surfaces d'entreposage ne peuvent être aménagées sans impacts. La question est évidemment de s'assurer que tout est fait pour en diminuer les effets. Sur ce point en particulier, notre organisme considère intéressant que des mesures de compensation soient proposées sur plusieurs sites, dont le secteur de Les Escoumins en Haute-Côte-Nord.

RECOMMANDATIONS

Ainsi, à la lueur de l'ensemble de la documentation déposée, ID Manicouagan prend position sans réserve en faveur de l'acceptation de la demande d'autorisation en environnement de Minerai de fer Québec auprès du ministère de l'Environnement et du Développement durable.

Plusieurs considérations doivent être prises en compte par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement :

1. Le BAPE doit considérer l'importance cruciale de ce projet pour l'économie de la Côte-Nord. Nous souhaitons que le BAPE tienne compte de l'impact du projet sur les travailleurs. Le projet présenté permettra de consolider les emplois existants jusqu'en 2040. C'est plus de 500 travailleurs qui pourront du coup être sécurisés par l'acceptation du projet.
2. Le BAPE doit prendre en compte le fait que MFQ ne peut envisager une continuité des opérations au-delà de 2027 sans acceptation du projet alors que le gouvernement du Québec a d'ores et déjà autorisé l'accroissement de la production permettant la phase 2.
3. ID Manicouagan recommande que le projet soit accepté afin de jeter des bases solides à la prise de décision par le conseil d'administration de MFQ en regard de l'investissement dans la phase 2.

CONCLUSION

ID Manicouagan remercie sincèrement le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de l'opportunité offerte de partager, dans le cadre de l'audition du projet d'agrandissement de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles à la mine du lac Bloom, d'entendre les préoccupations de la région de Manicouagan en ce qui concerne les activités économiques dans notre MRC voisine.

Le projet présenté par MFQ est sans aucun doute un projet acceptable dans une perspective de développement durable de ce projet minier. Le développement des capacités minières du nord contribue significativement à l'enrichissement collectif au Québec. Le projet est en tout point cohérent aux diverses stratégies de développement gouvernementales comme le Plan Nord et la Stratégie maritime. Il est certes un facteur clé de succès économique, social et environnemental pour tout le Québec.